

LA QUALITÉ
des eaux de baignade
OCCITANIE

*Dossier
de presse*

SOMMAIRE

DES EAUX DE BONNE QUALITÉ EN OCCITANIE	3
LE CLASSEMENT DES BAIGNADES	4
COMMENT S'ORGANISE LA SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'EAU	6
LES CYANOBACTÉRIES	8
SE Baigner EN TOUTE SÉCURITÉ	9
ZOOM SUR LES BAIGNADES DANS LE DÉPARTEMENT	10

DES EAUX DE **BONNE QUALITÉ** EN OCCITANIE

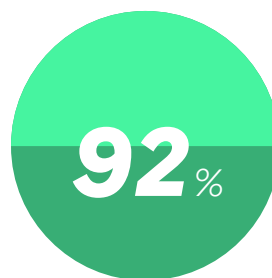
En 2023 100 % des eaux de baignade en mer et 92 % des baignades en eau douce en Occitanie sont classées en excellente ou bonne qualité. On constate ainsi une stabilité de la qualité des eaux de baignade de notre région en 2023.

La qualité des eaux de baignade fait l'objet d'un contrôle sanitaire organisé par l'Agence Régionale de Santé et mis en œuvre par les responsables de sites de baignades (collectivités ou gestionnaire du site).

Durant la saison balnéaire 2023 (entre le 15 juin et le 15 septembre 2023 pour la mer et selon les dates d'ouverture de chaque baignade en eau douce), **3 717 prélèvements** ont été réalisés sur les **446 sites de baignade** d'Occitanie dont 154 baignades en eau de mer et 292 baignades en eau douce.



Des baignades en **MER** classées en **excellente ou bonne qualité**



Des baignades en **EAU DOUCE** classées en **excellente ou bonne qualité**



LE CLASSEMENT DES SITES DE BAIGNADE

Un classement sur 4 ans représentatif de la qualité de l'eau du site de baignade et de sa vulnérabilité naturelle du site de baignade.

Le classement est déterminé grâce à des seuils établis par une directive européenne (Directive 2006/7/CE du 15 février 2006) et englobe l'ensemble des prélèvements réalisés sur 4 ans. Le classement 2024 est établi en fonction des résultats de prélèvement des 4 dernières années (donc de 2019 à 2023). Ce classement donne moins d'importance aux pics isolés de pollution, et plus d'importance aux pollutions chroniques. Il faut donc distinguer les seuils pris en compte dans ce classement de ceux relevant de la qualité de l'eau de baignade à un instant « t ». En fonction de la nature de l'eau (douce ou de mer) les normes de qualité de l'eau sont différentes. Sauf cas particulier, au moins 16 prélèvements sont nécessaires pour classer la baignade sur 4 ans et seuls les prélèvements réalisés à partir de la date de déclaration du site de baignade à l'Union Européenne peuvent être pris en compte. Les baignades ne disposant pas encore d'au moins 16 prélèvements sont classées dans la catégorie « Sites non classé »

4 classes de qualité :



Excellente



Bonne



Suffisante



Insuffisante

LE CLASSEMENT 2023 DES BAIGNADES EN MER

Classement selon la directive 2006/7/CE

	Nombre de sites	 EXCELLENT	 BON
Aude	29	29	
Gard	6	6	
Hérault	68	67	1
Pyrénées Orientales	51	50	1
Nombre total de baignades	154	152	2

LE CLASSEMENT 2023 DES BAINNADES EN EAU DOUCE

Classement selon la directive 2006/7/CE

	Nombre de Sites	 EXCELLENT	 BON	 SUFFISANT	 INSUFFISANT	Site non classé	Baignade fermée
Ariège	7	5					2
Aude	12	9	1		1	1	
Aveyron	51	36	10	4	1		
Gard	77	58	15	1	3		
Haute-Garonne	8	6	1		1		
Gers	10	10					
Hérault	42	27	9	2	2		2
Lot	24	14	5	1	1	3	
Lozère	34	19	9	1	4	1	
Hautes-Pyrénées	1					1	
Pyrénées-Orientales	6	4	2				
Tarn	13	12					1
Tarn-et-Garonne	7	3	3	1			
Nombre total	292	203	55	10	13	6	5

COMMENT S'ORGANISE LA SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'EAU

Une double surveillance pendant toute la saison balnéaire.

La baignade se pratiquant en milieu naturel, sans possibilité de traitement, une surveillance quotidienne de la qualité de l'eau est imposée au responsable du site de baignade pendant toute la saison balnéaire. Cette surveillance est complétée par le contrôle sanitaire de l'Agence Régionale de Santé. Les points de prélèvements sont toujours identiques et définis dans la zone de fréquentation maximale des baigneurs ou dans la zone qui présente le plus grand risque de pollution. Sur chaque échantillon prélevé, des analyses bactériologiques sont réalisées par les laboratoires agréés par le Ministère chargé de la Santé et missionnés par l'ARS. Les résultats de ces analyses sont connus 48 heures après le prélèvement. L'ARS valide et interprète les résultats puis informe la personne responsable du site de baignade notamment en cas de prélèvement non conforme.

Ces résultats sont ensuite affichés sur le lieu de baignade par la personne responsable du site de baignade.



Pendant la saison balnéaire, les vacanciers et les personnes résidant à proximité de zones de baignade peuvent suivre l'état sanitaire des plages en temps réel.

Retrouvez les résultats des derniers contrôles sanitaires.

Avant de vous jeter à l'eau consultez le site :

baignades.sante.gouv.fr

LA PÉRIODE DE SUIVI ET LA FRÉQUENCE

Calé sur le calendrier de la saison balnéaire, du 15 juin au 15 septembre (plus restreinte parfois pour les eaux douces), le programme de contrôle débute par un prélèvement effectué entre 10 et 20 jours avant le début de la saison balnéaire. En Moyenne 5 prélèvements sont effectués pour les eaux douces et entre 10 et 20 prélèvements pour les baignades en mer.

LES CRITÈRES D'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DE L'EAU

La qualité des eaux de baignade est évaluée au moyen de deux types d'indicateurs :

- Sur la base d'observations de terrain, le préleveur du laboratoire analyse sur place les paramètres physicochimiques et collecte des renseignements : pH, changement de coloration de l'eau, présence de déchets flottants, fréquentation du site...
- Des paramètres microbiologiques (bactéries) : la pollution microbiologique des eaux de baignade est essentiellement d'origine fécale. Les eaux usées provenant des habitations, les déjections des animaux et les effluents rejetés peuvent être la cause d'une mauvaise qualité de l'eau.

La pluie peut également être à l'origine d'une dégradation de la qualité de l'eau de la baignade, soit en provoquant des débordements des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées mais aussi via des ruissellements importants sur des surfaces souillées : parkings, terrains divers....

Les indicateurs microbiologiques retenus pour qualifier la qualité de l'eau de baignade sont les bactéries *Escherichia Coli* et les entérocoques.

Leur présence dans l'eau indique une contamination d'origine fécale, plutôt récente pour les premiers et plutôt ancienne pour les entérocoques. L'importance de la contamination est liée aux concentrations relevées.

Une qualité dégradée de l'eau peut conduire à des affections, le plus souvent bénignes : troubles ORL, troubles gastro-intestinaux ...

En cas de mauvaise qualité de l'eau,

- des mesures conservatoires sont mises en place par l'exploitant du site de baignade (comme l'interdiction de la baignade sur toute la zone concernée par la pollution).
- Une enquête sur les causes de la pollution constatée et une analyse de contrôle sont réalisées dans les meilleurs délais.
- Ces mesures sont levées dès le retour à la normale de la qualité de l'eau.



> [En savoir plus sur le site du Ministère de la santé et de la prévention](#)

LES CYANOBACTÉRIES

Les cyanobactéries sont des bactéries présentes dans les eaux douces de certains cours d'eau ou baignades de la région. Lorsqu'elles prolifèrent, elles peuvent présenter un danger pour la santé humaine et animale.

Ces bactéries peuvent parfois se développer dans les rivières et les plans d'eau. Ce phénomène n'est pas alarmant mais lorsque leur présence est importante les cyanobactéries peuvent produire des toxines présentant un risque pour la santé humaine et animale. Dans certains cas elles peuvent former une efflorescence verte à la surface de l'eau, ou bien se fixer sur les cailloux et former des biofilms* verts / bruns, qui peuvent se détacher (flocs*), flotter et s'accumuler sur les bords de berges.

QUE SONT LES CYANOBACTÉRIES ?

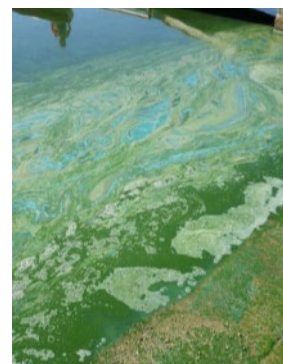
Les cyanobactéries sont nommées cyanophycées, de cyan (bleu) et phycées (algues), car elles possèdent un pigment bleu. On les appelle également les « algues bleues ». Plusieurs facteurs favorisent leur prolifération : les éléments nutritifs, la température de l'eau, l'ensoleillement, la turbidité de l'eau, le manque de prédateurs... Leur nombre peut devenir extrêmement élevé (plusieurs milliards de cellules par litre d'eau) et impacter l'aspect de l'eau.

QUELLE GESTION DU RISQUE VIS-À-VIS DES CYANOBACTÉRIES ?

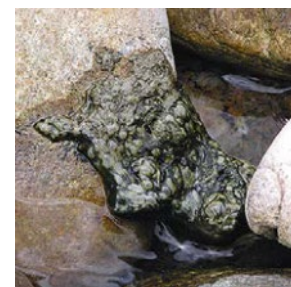
Une surveillance journalière de la présence d'écumes ou de mousse caractéristique est effectuée par le responsable du site de baignade. Les cyanobactéries en plan d'eau (planctoniques) sont recherchées sur les sites de baignades pour lesquels il a été mis en évidence, dans le profil de baignade, une possibilité de développement de ces micro-algues ou lors de la présence d'écumes, mousse ou biofilm.

Pour éviter les risques, il est important de connaître les précautions de bon sens à mettre en œuvre. Reconnaître les symptômes d'une intoxication permet également d'adapter votre comportement

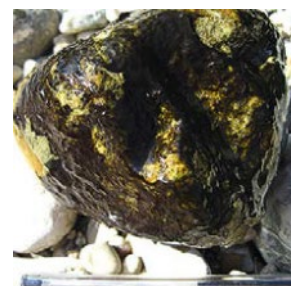
En 2023, en Occitanie, un suivi a été mis en place sur l'ensemble des sites de baignades d'eau douce. 6 sites ont dû être fermés temporairement suite au dépassement des valeurs seuils. Sur 7 autres sites, le niveau vigilance a été atteint, une information au public a été réalisée. On notera également une présence progressive de floc sur le Tarn à partir de fin juin, jusqu'à une généralisation sur l'ensemble du Tarn à partir de début août, impactant les sites de ce cours d'eau. L'information du public a été renforcée par un affichage ciblé.



Aspect possible d'une efflorescence de cyanobactéries



** Floc*



**Biofilm à cyanobactéries*



> Pour en savoir plus, reconnaître les cyanobactéries, les symptômes d'une intoxication et les bons réflexes à adopter
consulter le site de l'ARS

SE Baigner EN TOUTE SÉCURITÉ

Selon une étude publiée par l'Agence nationale de santé publique/Santé publique France, entre le 1er juin et le 30 septembre 2023, 1 336 noyades ont été recensées en France dont 212 en Occitanie.

La noyade est la première cause de mortalité par accident de la vie courante chez les moins de 25 ans, et concerne tous les âges. À tous les âges La baignade comporte des risques, des gestes simples peuvent être adoptés pour se baigner en toute sécurité.

POUR LES ENFANTS

- Avant et pendant la baignade, surveiller de manière active et permanente les jeunes enfants - Ne jamais quitter des yeux les jeunes enfants quand ils jouent au bord de l'eau - Se baigner avec les jeunes enfants lorsqu'ils sont dans l'eau - Désigner un seul adulte par enfant pour la surveillance pendant la baignade
- Tout au long de l'année, apprendre aux enfants à nager le plus tôt possible et familiariser les enfants au milieu aquatique dès le plus jeune âge - Bébé nageur (jusqu'à 3 ans) - Aisance aquatique (de 4 à 6 ans) - Apprentissage de la nage (à partir de 6 ans)

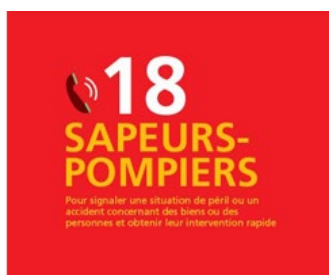
POUR LES ADULTES

- Avant et pendant la baignade - Respecter les consignes de sécurité et les interdictions de baignade - Privilégier les zones de baignades surveillées, sécurisées par des sauveteurs professionnels - Se renseigner sur les conditions météorologiques - Reporter sa baignade en cas de trouble physique (fatigue, problèmes de santé, frissons...) - Éviter toute consommation d'alcool avant de se baigner - Prévenir un proche avant de se baigner - Rentrer dans l'eau progressivement en mouillant sa tête, sa nuque et son ventre pour éviter les chocs thermiques particulièrement lorsque la différence de température entre l'eau et l'air est importante
- Tout au long de l'année Il n'est jamais trop tard pour commencer à apprendre à nager

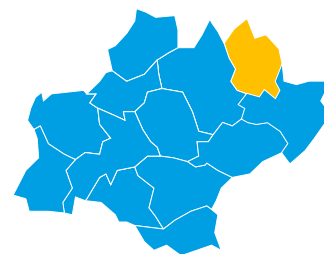


> Pour en savoir plus consultez le [site de Santé publique France](https://www.santepubliquefrance.fr/)

LES NUMÉROS UTILES À RETENIR



ZOOM SUR LES Baignades EN LOZERE



Globalement, la plupart des sites de baignade sont conformes à la directive Européenne avec 82% des sites de baignade lozériens de bonne ou excellente qualité. Sur certains sites il est toujours noté une prolifération importante de cyanobactéries favorisée par les conditions météorologiques

Classement 2023	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante	Site non classé
					
Nombre de zones de baignade	19	9	1	4	1

A l'issue de la saison 2023, 19 sites de baignade (56%) sont classés en « excellente qualité », 9 sites (26%) en « bonne qualité », 1 sites (3%) en « qualité suffisante » et 4 sites (12%) en « qualité insuffisante ».

Le site de Castelbouc, ouvert en 2022, n'est pas classé car il s'agit d'une « nouvelle baignade ».

Pour les 4 sites classées en « qualité insuffisante », un travail des collectivités a été mené pour identifier et supprimer l'ensemble des sources de pollution, et renforcer leurs mesures de gestion afin d'éviter tout risque sanitaire pour les baigneurs lors de la saison à venir.

Concernant le suivi des cyanobactéries :

Cyanobactéries planctoniques (baignades en plan d'eau)

Un suivi est réalisé depuis plusieurs années sur quatre plans d'eau : le Mas d'Armand sur la commune de Naussac, le lac du Moulinet sur la commune du Buisson, le lac de Ganivet sur la commune de Lachamp-Ribennes, et le lac de Villefort.

En 2023, 5 prélèvements étaient programmés, dans le cadre du contrôle sanitaire, sur chacun de ces sites.

Le lac de Naussac

La présence de cyanobactérie a été identifiée dès le 24 juillet et jusqu'à la fermeture saisonnière du site de baignade. Cependant les analyses ont montré l'absence de toxine jusqu'au 21 août où une concentration en microcystine de 0,2 µg/L a été mesurée ce qui reste inférieur à la valeur seuil pour ce paramètre (valeur seuil à 0,3 µg/L).

Le lac du Moulinet

Les concentrations en cyanobactéries sont restées inférieures au seuil de vigilance (biovolumes de cyanobactéries toxigènes < 1mm³/L).

Plan d'eau de Ganivet

La présence de cyanobactérie a été identifiée du 24 juillet au 07 août (biovolume > 1mm³/L) avec ainsi que l'absence de toxine. Le prélèvement du 21 août n'a pas mis en évidence de cyanobactéries.

Lac de Villefort

La présence de cyanobactérie a été identifiée du 20 juillet (prélèvement hors contrôle sanitaire suite à une importante coloration verte) au 24 août (biovolume > 1mm³/L) avec une ainsi que l'absence de toxine. Les prélèvements des 01 et 07 août n'ont pas mis en évidence de cyanobactéries.

Plan d'eau de Ganivet

La présence de cyanobactérie a été identifiée du 24 juillet au 07 août (biovolume > 1mm³/L) avec une ainsi que l'absence de toxine. Le prélèvement du 21 août n'a pas mis en évidence de cyanobactéries.

Ainsi la baignade a pu rester ouverte durant toute la saison sur l'ensemble des plans d'eau suivis pour l'année 2023.

Cyanobactéries benthiques (baignades en rivières)

Dans le contexte spécifique du suivi des cyanobactéries benthiques, le niveau 2 du protocole de gestion et d'alerte (Vigilance) a été déclenché à partir du 29 juin sur l'ensemble du linéaire du Tarn suite à la mise en évidence de biofilms supérieurs à 3 millimètres et la présence de galets noirs sur plusieurs sites de baignade. Une surveillance visuelle sur chacun des sites concernés a été effectuée de manière hebdomadaire jusqu'à la fin de la saison balnéaire.

Le niveau 3 (vigilance renforcée) a été déclenché à partir du 13 juillet sur le secteur entre Sainte Enemie et Les Vignes suite à la présence importante de biofilm à cyanobactéries et de flocs en bordure de certains sites. L'information du public a été renforcée par un moyen d'affichage (affiches mises à disposition par le Syndicat Mixte en début de chaque saison). Le niveau 3 a été étendu sur l'ensemble du linéaire du Tarn le 3 août en raison de la présence généralisée de flocs en bordure du cours d'eau.





Délégation Départementale de la Lozère

1, Avenue du Père Coudrin

Immeuble «Le Torrent» - 2ème étage - CS 90136

48005 MENDE Cedex

www.occitanie.ars.sante.fr

Contacts presse ARS :

Vincent DROCHON 04 67 07 20 57 / 06 31 55 11 77 (Montpellier) vincent.drochon@ars.sante.fr

Sébastien PAGEAU 04 67 07 20 14 / 06 82 80 79 65 (Montpellier) sebastien.pageau@ars.sante.fr

Anne CIANFARANI 05 34 30 25 39/ 07 60 37 01 19 (Toulouse) anne.cianfarani@ars.sante.fr